

1 NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION			OSTÉOPATHE												
Nature de l'activité (1)			1 014 Adhérents								Code activité pour les praticiens médicaux				
N° SIRET								si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS				
Résultat déterminé (2)	d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL			
Comptabilité tenue (2) :	Hors taxe	CV	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA							AT	<input checked="" type="checkbox"/>		
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal	AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion				Nombre de salariés	AP		Salaires nets perçus	AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)					DA										
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	62 097 106,68 %		
R E C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	5 0,01 %		
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés)										(3)	AC	3 882 6,67 %	
	4	Montant net des recettes										AD	58 210 100,00 %		
	5	Produits financiers (4)										AE	2		
	6	Gains divers (5)										AF	1 960 3,37 %		
	7											AG	60 173 103,37 %		
	3	8	Achats (6)										BA	311 0,53 %	
DÉPENSES	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	163 0,28 %	
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	111 0,19 %	
	11		Taxe sur la valeur ajoutée										BD	13 0,02 %	
	12	Impôts et taxes (8)	Contribution économique territoriale										JY	371 0,64 %	
	13		Autres impôts										BS	352 0,60 %	
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	2 162 3,71 %	
	15	Loyer et charges locatives										BF	6 058 10,41 %		
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	877	BG	1 299 2,23 %
	17	Entretien et réparations			1 380 2,37 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Exterieurs									
	18	Personnel intérimaire			300 0,52 %										
	19	Petit outillage (11)			663 1,14 %										
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité			460 0,79 %										
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)			1 285 2,21 %	Total : Transport et déplacements									
	22	Primes d'assurances			479 0,82 %										
	23	Frais de véhicules (12)			3 739 6,42 %										
		(cocher la case si évaluation forfaitaire)		...											
24	Autres frais de déplacements (voyages...)			582 1,00 %								BJ	4 321 7,42 %		
CHARGES SOCIALES	25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires			BT	6 369					BK	8 117 13,94 %		
			dont cotisations facultatives Madelin	BZ	1 648	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite					BU	100			
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès			686 1,18 %	Total : Frais divers de gestion									
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone			1 310 2,25 %										
	28	Frais d'actes et de contentieux			15 0,03 %										
	29	Cotisations syndicales et professionnelles		BY	219 0,38 %										
	30	Autres frais divers de gestion			1 088 1,87 %										
	31	Frais financiers (14)									BN	217 0,37 %			
	32	Pertes diverses (15)									BP	13 0,02 %			
	33										BR	31 393 53,93 %			

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

OSTÉOPATHE

N° SIRET

1 014 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	28 779	49,44 %	
	35	Plus-values à court terme (16)					CB	8	0,01 %		
	36	Divers à réintégrer (17)					CC	553	0,95 %		
	37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD	1			
	38						TOTAL (ligne 34 à 37)	CE	29 340	50,40 %	
	39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF				
	40	Frais d'établissement (19)					CG	1			
	41	Dotation aux amortissements (20)					CH	904	1,55 %		
	42	Moins-value à court terme					CK	10	0,02 %		
	43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	282	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		CL	886 1,52 %	
			dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	521	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	42			
			dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
			dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	19	0,03 %		
	45						TOTAL (lignes 39 à 44)	CN	1 819	3,12 %	
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	27 521	47,28 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	165		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	26		
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ			
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU	45		

Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)

7 (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélo-moteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintérer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)			
	T			X			10 000	
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->								
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A B